



CONSEIL MUNICIPAL du 05 mars 2021

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15

Présents-
représentés : 15

Votants : 15

Le cinq mars de l'an deux mil vingt et un à dix huit heures trente, le Conseil Municipal, s'est légalement réuni, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Antoine GABRIELE, Maire de Locronan.

Etaient présents : Monsieur Antoine GABRIELE, Maire, Monsieur Jean-Luc LECLERCQ, Adjoint au Maire, Monsieur Jean-Louis LE LEUCH, Adjoint au Maire, Madame Christiane BILLEBEAUD, Madame Eliane BRELIVET, Monsieur Pierre-Marc BUTTY, Monsieur Alex GAUTIER, Monsieur Ludovic KERLOCH, Monsieur Christian LAMBLÉ, Monsieur Yoann LE GRAND, Monsieur Rémy Le PAGE, Monsieur François LOUBET, Madame Chloé VERNIOLLE, Madame Vanessa Le SIGNE

Date de

convocation :
24 Février 2021

Procurations : Madame Claudine NEDELEC a donné procuration à Monsieur Jean-Luc LECLERCQ, Madame Chloé VERNIOLLE a donné procuration à Madame Eliane BRELIVET

Secrétaire de séance : Monsieur Christian LAMBLÉ

Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer

Le procès-verbal de séance du 15 janvier 2021 est approuvé à l'unanimité des membres du Conseil.

Monsieur Le Maire remercie chaleureusement Madame HADO qui a accepté de présenter la situation financière de la commune aux élus.

Ordre du jour :

- Comptes de gestion 2020. (commune (dont régularisation de 2012 sur TVA), ALSH, Clos du Névet)
- Comptes administratifs 2020
- Subventions 2021
- Subvention 2021 à l'Association « Les amis de Locronan »-Musée
- Fondation du Patrimoine : signature d'un avenant
- Stage à L'ALSH : autorisation de signature d'une convention entre l'IUT Département des carrières sociales de l'Université de Rennes1 et L'ALSH
- FIA (Finistère Ingénierie Assistance à Maître d'Ouvrage) : autorisation de signature de la convention d'appui à la consultation de Maîtrise d'œuvre et son annexe pour l'opération de Restauration de la Chapelle Bonne Nouvelle et de l'Eglise St Ronan
- Matériel informatique et numérique à l'Ecole Anne de Bretagne : demande de subventions
- Travaux de rénovation énergétique à l'ALSH : autorisation de demande d'aide auprès du FSIL
- Questions diverses

1- COMPTE DE GESTION 2020

Avant le 1er juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier établit un compte de gestion par budget voté (budget principal et budgets annexes).

Le maire informe l'assemblée que les comptes de gestion 2020 (Commune, ALSH et clos du Nevet) sont concordants avec les comptes administratifs de l'ensemble des budgets de la commune.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Et en tenant compte, sur le budget communal, d'une opération d'ordre non budgétaire relative à une opération de transfert de droit à déduction de TVA de 8 141.13 € qui augmente le résultat de fonctionnement et diminue celui d'investissement d'autant, donc sans incidence sur le résultat global,

Adopte les comptes de gestion 2020 de la commune, de l'ALSH et du Clos du Nevet du trésorier.

VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Comptes de gestion, commune alsh, Clos du Nevet 2020	15	0	0

2-BUDGET COMMUNE -- ALSH -- CLOS DU NEVET –Comptes administratifs 2020

BUDGET COMMUNE - CA 2020

1/ DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 955 336.48 contre 968 219.17 en 2019 (soulignons les dotations aux provisions et charges de 125 000)

Chapitre 011 : Charges à caractère général : 268 860.76 contre 324 427.85 en 2019

A noter :

- dépenses énergie-électricité : 24 229.35 au lieu de 23 432.17 en 2019
- eau et assnt : 4 668.01 au lieu de 6 303.59 en 2019
- Combustibles : 16964.65 au lieu de 15 415.90 en 2019
- Carburant : 3 355.54 au lieu de 4 143.31 en 2019
- Alimentation : 2 798.58 au lieu de 5 028.62 en 2019 (moins de manifestations sur l'exercice)
- Fourniture entretien : 4 164.87 au lieu de 4 696.70 en 2019
- Fournitures de petit équipement : 20 552.22 au lieu de 20 237.71 en 2019
- Contrats de prestations de services : 17 995.31 au lieu de 25 826.88 en 2019 (pas de repas scolaires servis pendant presque 3 mois au printemps)
- Locations mobilières : 19 990.80 au lieu de 19 659.84 en 2019
- Entretien de bâtiments publics : 5 272.31 au lieu de 5 297.34 en 2019
- Entretien voirie : 33 089.55 au lieu de 61 510.44 en 2019.
- Entretien et réparations réseaux : 2 745.32 au lieu de 4 387.42 en 2019
- Entretien matériel roulant : 1 882.91 au lieu de 4 263.89 en 2019
- Autres biens mobiliers : 925.91 au lieu de 5 408.04 (pose poteaux bois et divers : plus de 3000 €) en 2019
- Maintenance : 14 148.50 au lieu de 13 429.63 en 2019
- Assurances : 24 883.95 au lieu de 22 868.80 en 2019
- Honoraires : 10 969.04 au lieu de 6000 € en 2019 (contentieux orange en cours mais remboursement Groupama à recevoir à l'issue du contentieux)
- Frais de télécom : 5 714.44 au lieu de 6 005.12 en 2019
- Fêtes et cérémonies : 11 658.42 au lieu de 9 765.11 en 2019
- Autres services extérieurs : 14 853.06 au lieu de 14 978.95 en 2019

Chapitre 012 : Charges de personnel : 415 033.77 au lieu de 421 913.90 en 2019

- Ces chiffres sont à rapprocher du chapitre 013 en recettes : remboursements arrêts maladie et frais ALSH 85 731.66 au lieu de 115 719.85 en 2019
- Personnel extérieur : 6 889.36 (dont la facture du 2^e semestre 2019 de 4080 € (Objectif emploi solidarité) payée en 2020) tandis que la cotisation de 2020 d'objectif emploi solidarité est intégralement passée sur l'exercice 2021 pour 8 280 €). Montant du compte : 4 675.81 en 2019. (personnel de remplacement, personnel d'accueil et interventions équipe « objectif emploi-solidarité)

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante : 113 425.85 au lieu de 71 876.86 en 2019

- A noter le versement d'une subvention de 58 852.20 à l'ALSH au lieu de 21 000 en 2019 et 3000 en 2018.
- Subventions aux associations : 17 131.88 au lieu de 18 044.80 en 2019

Chapitre 66 : Charges financières : 23 895.74 € au lieu de 30 303.36 € en 2019

Chapitre 67 : Charges exceptionnelles : 6256.20 au lieu de 250 € en 2019

(A noter des titres de 2008-2009-2010 annulés à hauteur de 5779 €)

Chapitre 68 : Des provisions pour risques et charges ont été comptabilisées à hauteur de 125 000 € en provisions pour perte sur le lotissement du clos du NEVET. Ce chapitre s'élevait à 12 852 € en 2019 dont 10 000 € également provisionné pour perte concernant l'opération relative au lotissement du Clos du Nevet.

2/ RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 1 241 897.80 € dont report de 165 089.45 € et 8141.43 de régularisation contre 1 194 106.19 € (dont report 88 198.26 €) en 2019

Chapitre 013-atténuation de charges 85 731.66 contre 115 719.85

- Les salaires et frais ont été refacturés à l'ALSH à hauteur de 75 000 € au lieu de 65 000 en 2019. L'effet d'aubaine des contrats aidés n'existe plus pour l'ALSH

Chapitre 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses 55 104.62 au lieu de 79 517.41 € en 2019 et au lieu de 69 816.26 en 2018. Les principales recettes sont :

- Autres produits agricoles et forestiers : 5 552.50 €
- Recettes des locations de chalets et manèges de Noël : 2000.00 au lieu de 7 250 € en 2019 et de 16 800 € en 2018
- Redevances terrasses et droits sur occupation domaine public : 6 305.38 au lieu de 6 778.87 en 2019
- Redevance France Télécom : 3 251.28 au lieu de 3 178.93 en 2019
- Redevances et droits des services à caractère culturel : 14 327 € au lieu de 19 456 en 2019 (enregistrement des droits d'entrée au musée « pour l'expo crèche ». Les recettes de fin d'année de 2019 ont été comptabilisées en 2020 -12 277 tickets à 1 € soit 12 277 €)
- Garderie et cantine : 14 087.20 € au lieu de 24 340.70 (presque 3 mois de non service du au Covid -incidence de la nouvelle facturation et un peu moins d'effectif)
- bornes camping car : 894 € au lieu de 1 144 en 2019.
- Reversements par autres redevables 12 453.57 au lieu de 10 919.38 en 2019. Charges locatives remboursées par l'ALSH : 9 000 et 2 avoirs sur achat de combustible : 1408 €

Chapitre 73 : Impôts et taxes : 746 781.68 € au lieu de 772 624.37 en 2019 dont :

- Contributions directes : Taxe foncière et habitation : compte 73111 : 450 542 au lieu de 444 796 €. (Le levier fiscal sur la taxe d'habitation ne pourra plus être activé du fait de la suppression intégrale de cette taxe à terme)
- Droits de stationnement: 185 347.44 dont 11 829.93 au titre de la recette camping cars de 2019. Celle de 2020 sera enregistrée en 2021.
- Dotation de compensation de QBO à Locronan y compris la dotation de solidarité 52 636 € comme en 2019
- Droits de place : 12 412.30 au lieu de 12 226.20 en 2019
- Taxe additionnelle des droits de mutation : 45 843.94 au lieu de 38 213.42 en 2019 et 29 484.14 en 2018.
- Redevances illumination : pas de redevance facturée sur l'exercice 2020 au lieu de 17400€ facturés sur l'exercice 2019. Les recettes relatives à 2020 sont enregistrées en 2021 pour 16 250 €.

Chapitre 74 : Dotations, subventions et participation 174 576.69 au lieu de 78 419.40 en 2019.

A souligner le versement d'une somme d'une somme de 47 293 € versée par l'Etat au titre du soutien aux collectivités en compensation des pertes de recettes et 47 292 € de recettes non définitives rattachées à l'exercice 2020 au compte 7488. Attention, il convient de souligner que cette somme de 94 585 € n'est donc pas définitive. En 2021, cette dernière opération est annulée et la recette définitive sera calculée. Elle peut de traduire par une charge sur l'exercice 2021.

- DGF : 29 046 € au lieu de 33 739 en 2019 et 40 809 en 2018 : somme de nouveau en retrait de 16 %, retrait de 29% par rapport à 2018
- Dotation solidarité rurale : 13 730 € au lieu de 14 642 € (retrait du à la diminution du nombre d'habitants)
- Versement Autres organismes : 8 032.69 au lieu de 7 820.40 (aide garderie périscolaire)
- **Compte 7488 : Autres participations : 104 798 € au lieu de 6116 €** : remboursement charges OT : 6 116 € inchangé
- Compensation Etat pour exonération TH et TF : 18 970 € au lieu de 16 102 €

Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante (revenus des immeubles) : 1 839.02 au lieu de 19 358.70 en 2019

- location de salle (Ti Lokorn, Kerguérolé...) : 685 au lieu de 7420.00 en 2019
- Locations de terrain : 853.02 au lieu de 909 € en 2019
- Location atelier Kerguérolé : 0 au lieu de 1 285 € (fin de location)
- Vente de lanternes : 300 €

Chapitre 76 : Produits financiers : 2.29 contre 3.20 en 2019

Chapitre 77 : Produits exceptionnels divers : 4 559.22 contre 40 265 €

- Participations sponsors pour illumination : 300 contre 29 055 en 2019
- Vente de délaissés et terrains : 0 contre 11 210 en 2019
- Refacturation à QBO d'une somme de 2014 au titre du financement du SIVU : 2 928.53
- Retenue de garantie acquise définitivement 1 010.69 € (opération de 2012)

1/ DEPENSES D'INVESTISSEMENTS : 202 850.81 € dont report de déficit 27 229.54 (19 088.41 et régularisation de TVA opération d'ordre 8141.43 €) contre 553 172.06€ dont report déficit 2018 : 219 626.65€ en 2019

*1641 –échéances capital emprunt en euros : 77 834.98 contre 86 523.51 en 2019. Notons une échéance de 4 375.02 € à reporter sur 2021

OPÉRATIONS NON INDIVIDUALISÉES

*202 -documents d'urbanisme

Voté :	13 117.16 €
Réalisé	9 800.18
Reste	3 316.98 RAR

*2031- Frais étude

Voté :	891.51 €
Réalisé :	0
Reste	891.51 € RAR

*2041582- Autres groupements (SDEF et Orange)

Voté :	3 109.33 €
-réalisé	0

Reste **3 109.33 RAR**
Cable place de l'église : 1080, changement lanterne rue de la montagne : 450, n) 25 rue de la montagne : 550 n)44 chemin de kervellic : 700, n)45 chemin de kervellic : 240, n)61 place des charrettes 720, c3-148 rue de la Montagne : 500

*205 – droits SEGILOG VOTÉ 2 700.00
Réalisé 2 700.00

Reste **0**

*2182-matériel de transport
Voté 20 000 €

Reste 20 000 €
Fourgon NISSAN et remorque

*2183-matériel de bureau et informatique
Voté : 907.00 €
Réalisé 907.00 €
Pc portable
Reste **0 RAR**

*2184-mobilier
Voté : 1 326.66 €
Réalisé : 3 sièges à la mairie 627.44 €

Reste **699.22 RAR**

*2188-Autres immo corporelles non affectées
Voté : 21 910.24 €
Réalisé : 21 873.86 €

Reste **36.38 RAR**

Payé sur 2020
Columbarium : 12 221.87
jardin du souvenir : 2 359.00
Illuminations : 5 296.21
Recomposition : 1 996.78
bi-mât rue st Maurice et
venelle des Templiers

*2213-Terrains autres que voirie
Prévu non réalisé 4 500.00 **RAR**
Décapage pour la nouvelle zone
Pour tombes au cimetière

OPÉRATION 15 : VOIRIE

* **Compte 2315** ⇨
Voté : 5 189.60 €
Travaux réalisés : 0 €

Reste **5 189.60 RAR**

OPÉRATION 18 : TRAVAUX SUR BATIMENTS COMMUNAUX :

*Voté:	24 966.16€
travaux réalisés	18 866.97 €
Reste	6 099.19 RAR

Réalizations

-travaux cabinet médical –sanitaires :	1 123.02
-travaux atelier communal	
WC-chauffe eau-tableau électrique :	3 934.10
-Tuyaux de chauffage ALSH :	2 382.53
-Travaux électrique WC :	8 793.33
Travaux mise aux normes électriques	
Kerguenole, ALSH, Ecole, église	
-installation d'une porte-fenêtre :	2 633.99
Au local du terrain de foot	

OPÉRATION 19 : TRAVAUX SUR ÉGLISE :

Voté	3 721.46
Réalisé: Mise aux normes électriques	1 932.70
Reste	1 788.76 RAR (para foudre)

OPERATION 23 : EMBELLISSEMENT DU BOURG

Voté :	49 457.20
Réalisé	41 078.14
Reste	8 379.06 RAR

Réalizations

-Pavage venelle :	10 998.00
-aménagement parking st germain	8 033.26
-travaux de fosses d'arbres parking st germain	10 080.00
-bordures parking Gorrequer	2 976.00
-pose de poteaux et lisse en bois parking	7 688.40
-raccordement rue Lann	1 302.48

2/ RECETTES D'INVESTISSEMENTS : 199 192.17 contre 534 083.65 en 2019

*10222 : Fonds de Compensation de la TVA :

Prévu :	46 120.00 €
Réalisé :	46 124.05 €

***10226 : Taxe d'aménagement :**

Prévu :	7 000.00 €
Réalisé :	11 443.09 €

***1068 : affectation résultat 2019**

Prévu et réalisé	60 797.57 €
------------------	-------------

***1311 Subventions Etat**

Prévu :	12 388.47
Réalisé compte 1321:	12 678.38
DETR aménagement place mairie	

Reste à réaliser :	<u>sans objet</u>
--------------------	-------------------

***1312 Subventions Région**

Prévu :	12 004.00
Réalisé au compte 1322	12 061.05

Reste à réaliser	<u>sans objet</u>
------------------	-------------------

Subvention pavage des PCC : 7 957.05

Subvention enfouissement : 4 104.00
réseau rue troménie***1313 Subventions Départementales**

Prévu :	24 690.00
Réalisé au compte 1323	26 477.00

Reste	<u>sans objet</u>
-------	--------------------------

Aide maçonnerie église 6 025.00

Aide restauration tableau 4 500.00

Odette Pauvert

SDI (subv dptale investissmt) 15 952.00

***1318 Autres subventions**

Voté	24 394.02
------	-----------

Réalisé au compte 1328	25 319.02
------------------------	-----------

RAR	<u>sans objet</u>
-----	--------------------------

Fds de concours de QBO parking

St germain 17 925.00

Certificat économie

Energie / travaux Kerguenole 7 394.02

*1328 Autres RAR	1 808.61
Restauration statue bonne nouvelle	
Reçu	1 427.85

Pas de reste à réaliser à envisager

-du département 952.00
-des Amis de St Ronan 475.85

Sur ce compte, il sera proposé de voter 15000 € de subventions à recevoir de la fondation du Patrimoine pour 2021

Résultats :

Section de fonctionnement		Section d'investissement			
A	Dépenses	955 336.48	F	Dépenses de l'exercice	175 621.27
B	Recettes	1 068 667.22	G	Recettes de l'exercice	199 192.17
C	Excédent de l'exercice : B-A	113 330.74	H	Excédent de l'exercice : G-F	23 570.90
D	Résultat reporté (exercice n-1)	165 089.45	I	Report déficit 2019	19 088.41
E	Excédent à affecter avant correction	278 420.19	J	Correct résult antérieurs Opération Ordre-régl TVA 2012 dépende	8 141.13
E'	Correction tva 2012	8 141.13	K	Déficit cumulé à reporter	3 658.64
	EXCEDENT FEINITIF	286 561.32			
			L	Restes à réaliser dépenses	58 385.05
			M	Restes à réaliser recettes	0
			M	Besoin de financement	62 043.69

Pour informations :

Report au compte 001 résultat corrigé -déficit : 3 658.64.

Les 8 141.13 correspondent à une régularisation de transfert de droit à déduction de TVA sur exercice antérieur (pour solder un compte 2762 anormalement créditeur)

Affectation proposée :

-compte 1068 : réserves : 62 043.69

-compte 002 excédents reportés : 286 561.32-62043.69 =216 376.50 +8141.13= 224 517.63

A NOTER que notre excédent intègre une somme de 94 585 € correspondant au versement de l'État pour compenser les recettes fiscales et domaniales d'exploitation perdues au regard de la moyenne des recettes perçues au cours des 3 dernières années (2017+2018++2019/3 – recettes domaniales 2020).

Le montant définitif se traduira par un résultat nul ou une perte sur l'exercice 2021

Monsieur Le Maire se retirant

Le conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

DECIDE, suite à la demande des services du Trésor de rectifier les résultats d'un montant de +8 141.13 en recettes de fonctionnement et de - 8141.13 en dépenses d'investissement. Cette somme correspond à une opération de TVA de 2012 non régularisée qui génère un compte de TVA anormalement créditeur au Trésor Public. Cette opération, si elle impacte chacune des deux sections, n'engendre aucune conséquence sur le résultat global.

VOTE à l'unanimité le compte administratif de la commune incluant la correction du résultat.

VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
CA 2020 COMMUNE	14	0	0

BUDGET ALSH - CA 2020

CA 2020

ALSH :

DEPENSES réalisées : 108 229.85 contre 109 987.29 en 2019

RECETTES réalisées : 135 850.08 contre 125 820.09 en 2019

Les dépenses de « charges à caractère général » s'établissent à 18628,05€. Elles sont un peu moins élevées que l'année précédente (-7279,43€), puisqu'il y a eu moins de sortie, moins de déplacement en car et moins d'achat.

Par contre, les dépenses « Charges de personnel » sont plus élevées, ceci est surtout dû à l'arrêt des contrats aidés. Elles sont de 89 327.80 € au lieu de 83 805.81 € constatés en 2019.

Les recettes supplémentaires réalisées s'expliquent par le fait qu'il y ait eu plus de fréquentations que prévues à l'ALSH par rapport aux prévisions budgétaires.

Il est à souligner que le résultat de l'année se solde par un excédent de 27 620.23 € au lieu de 15832.80 €. Il est essentiellement dû à la subvention communale de 58 000 €.

Fréquentation 2019

	TOTAL						Moyenne par jour	NOMBRE Heures
	1/2 journées	journées	Présences	Nombre de jours ouverture	présences			TOTAL
					-6 ans	+ 6 ans		
HIVER	60	250	310	10	158	152	31	2240
PAQUES	39	260	299	10	164	135	30	2236
ÉTÉ	80	1326	1406	37	721	685	38	10 928
CAMPS	0	43	43	10	18	94		1150
TOUSSAINT	15	278	293	8	158	135	36	2284
NOEL	6	91	97	6	51	46	16	752
MERCREDIS	223	513	736	33	361	375	22	4996
TOTAL	415	2600	3015	114	1631	1622		24586

Fréquentation 2020

	TOTAL						Moyenne par jour	NOMBRE Heures
	1/2 journées	journées	Présences	Nombre de jours ouverture	présences			TOTAL
					-6 ans	+ 6 ans		
HIVER	19	368	387	10	178	209	39	3020
PAQUES	0	41	41	9	14	27	5	328
ÉTÉ	120	1292	1412	40	691	721	36	10816
CAMPS	0	0	0	0	0	0		0
TOUSSAINT	8	357	365	10	168	197	37	2888
NOEL	3	104	107	6	57	50	18	844
MERCREDIS	115	417	532	29	237	295	19	3796
TOTAL	265	2579	2844	104	1174	1305		21692

En 2020, l'ALSH de Locronan, a accueilli 167 enfants. Le service a été assuré pendant 104 jours, ce qui représente 1170 heures d'ouverture.

I. Les fréquentations des mercredis :

L'ALSH a enregistré 532 présences pour les mercredis de l'année 2020 contre 736 présences 2019.

L'écart entre ces deux chiffres s'explique par la crise sanitaire liée à la covid-19 qui a démarré en mars dernier et la fermeture de l'ALSH du 16 mars au 8 avril. Par la suite, l'ALSH a ouvert aux enfants du personnel mobilisé par la crise puis à tous les enfants, toutefois au printemps, la fréquentation n'a pas retrouvé la dynamique escomptée, toujours freinée par la COVID.

En septembre, la fréquentation est revenue presque à la normale : en effet, certains enfants qui venaient avant la crise ne viennent plus ; certains parents ont trouvé d'autres moyens de garde, ou télé-travaillent ou ne travaillent plus.

II. La fréquentation des vacances scolaires :

La fréquentation au cours des vacances de février et de la Toussaint a augmenté par rapport à l'année 2019, par contre celle des vacances de pâques a très fortement diminué car l'accueil de loisirs était ouvert uniquement pour les enfants du personnel mobilisé par la crise (soignants, urgentistes...)

Pour les mêmes raisons évoquées plus haut, les camps n'ont pas pu avoir lieu durant l'été.

Sur cette période la fréquentation de l'ALSH était en léger retrait.

Provenance des enfants de l'ALSH :

Les enfants viennent en majorité de Locronan et de Plogonnec, ensuite des villes de proximité comme Cast, Kerlaz, Quéménéven, Quimper et Plonevez - Porzay.

Entre 50 et 60% des effectifs pour les vacances scolaires sont des enfants de Plogonnec, entre 24 et 30 % sont des enfants de Locronan.

	Février en %	Juillet en %	Août en %	Toussaint en %	Noël en %	Mercredis en %
Locronan	15	24	28	25	27	29
Plogonnec	60	58	51	50	50	40
Quéménéven	15	7	11	12	3	17
Kerlaz	5	5	3	5	8	7
Cast	2	3	3	3	5	2
Douarnenez	0	0	0	2		2
Quimper	0	1,98	0	1	2	1
Plonévez Porzay	3	1	4	2	5	2
Nantes	0	0,2	0	0	0	0

Les enfants viennent donc principalement de Plogonnec. Ceci est vrai aussi pour les mercredis alors même que la commune de Plogonnec dispose à présent d'un ALSH ouvert le mercredi.

Nous retrouvons en deuxième position les enfants de Locronan.

A noter :

Notre partenaire CAF, versera pour l'année 2020, sous certaines conditions, les mêmes montants qu'en 2019, si les heures de l'année 2020 n'atteignent pas les heures de l'année 2019.

La CAF verse une PSO (prestation de service ordinaire) de 0,54 centimes par heure déclarée.

Conclusion :

L'année 2020 s'est caractérisée par une difficulté à se projeter, tant au niveau de la fréquentation que dans la mise en place des protocoles (puisque'ils arrivent tardivement) . Les projets d'animation ont été contrariés car La plupart d'entre eux n'ont pu aboutir mais ce n'est que partie remise...

Résultats :

Section de fonctionnement		
A	Dépenses	108 229.85
B	Recettes	120 017.28
C	Excédent de l'exercice : B-A	11 787.43
D	Résultat reporté de l'exercice	15 832.80
E	Excédent à affecter	27 620.23

Monsieur Le Maire se retirant,

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

VOTE à l'unanimité le compte administratif de l'ALSH.

VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
CA 2020 ALSH	14	0	0

BUDGET CLOS DU NEVET - CA 2020

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent comme suit :

Les charges à caractère général s'élèvent à 169 325.48 contre 36 510.60 en 2019 :

-facture maîtrise d'œuvre urbateam : 2 463.75

-terrassement-éclairage public, espaces verts, finition voirie, bouche à incendie : 166 861.73

Les charges financières s'élèvent à 3 053 € contre 6 247.96 € en 2019.

Les charges exceptionnelles enregistrées à hauteur de 5 000€ concernent deux versements de primes « primo-accédant ».

Les recettes réelles de fonctionnement s'établissent comme suit : vente de 7 terrains à hauteur de 205 267.32 HT

Les ventes de terrains HT concernent les lots suivants :

LOT 3	27 126.20
LOT 10	30 204.77
LOT 11	30 553.28
LOT 12	33 515.67
LOT 21	23 167.44
LOT 24	24 047.64
LOT 28	36 652.32

Pour informations, il reste comptablement 1 seul lot n) 16 au 31 décembre 2020 pour lequel une réservation est actée.

Les autres dépenses et recettes sont des opérations d'ordre de gestion de stocks (≠ dépenses et recettes réelles). Les opérations d'ordre sur stocks conduisent à un résultat de fonctionnement nul.

S'agissant de l'investissement, aucune dépense n'a été enregistrée. La recette concernant la variation de stocks est une opération d'ordre de 27 888.84 €. Relevons simplement le report du résultat d'investissement à hauteur de 299 875.26€.

Résultats :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
A	Dépenses	F	Dépenses de l'exercice
	205 267.32		0
B	Recettes	G	Recettes de l'exercice
	205 267.32		27 888.84
C	résultat de l'exercice : A-B	H	résultat de l'exercice : G-F
	0		27 888.84
D	Résultat reporté de l'exercice n-1	I	Restes à réaliser : dépenses
	0		0
E	Excédent à reporter	J	Restes à réaliser : recettes
	0		0,00
		K	Report excédent n-1
			299 875.26
		L	Excédent à reporter au compte 001
			327 764.10

Monsieur Le Maire se retirant
Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,
VOTE à l'unanimité le compte administratif du Clos du Nevet.

VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Comptes administratifs Clos du Névet 2020	14	0	0

3-SUBVENTIONS 2021.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Vote à l'unanimité comme suit les subventions 2021 :

SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS 2021	
LIBELLE	Voté en 2021
ASSOCIATIONS DE LOCRONAN	
Danserien Bro LOKORN	200,00
Les mémoires de Locronan	500,00
Ti ar Sonj	2 000,00
SOUS TOTAL	2 700,00 €
AUTRES ASSOCIATIONS	
AEP Skoll diwan QUIMPER	300,00
AFSEP(asso française des sclérosés en plaques)	100,00
Association Le Livre dans la cité (Bibliothèque de Locronan)	188,00
Association rêves de Clowns	100,00
Banque alimentaire	200,00
Fondation du Patrimoine	75,00
Secours Catholique equipe Porzay	200,00
Secours Populaire	200,00
SOUS TOTAL	1 363,00 €
PARTICIPATIONS	
ANETT Association Nationale des Élus des Territoires Touristiques	200,00
Association des maires du finistere	267,63
Association des maires ruraux du Finistère	100,00
Petites Cités de Caractères	2 079,57
Plus Beaux Villages de France	2 413,00
REDADEG - course-relais / 24 mai 2021	100,00
SOUS TOTAL	5 060,20 €
TOTAL GENERAL	9 123,20 €

VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Délibérations sur les subventions 2021	15	0	0

4-SUBVENTIONS 2021 à l'association « les amis de LOCRONAN »-Musée

Il est proposé de voter une subvention de 2000 € au profit de l'Association « les amis du Musée Charles Daniélou »

Monsieur Le Maire étant président de l'Association, il ne participe pas au vote.

Le conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

VOTE à l'unanimité une subvention de 2000 € au profit de l'Association « Les amis du Musée Charles DANIELOU » à LOCRONAN »

VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
subvention 2021 à l'association « Les Amis du Musée Charles Daniélou »	14	0	0

5-FONDATION DU PATRIMOINE-SIGNATURE D'UN AVENANT

Monsieur Le Maire informe les élus qu'une convention en date du 24 février 2017 formalisait le dossier de versement des dons par la fondation du Patrimoine suite à la restauration de l'autel du Rosaire. La Fondation, au vu de la nature des travaux engagés et connexes au dossier initial, demande la signature de l'avenant qui vous est proposé.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant proposé.

VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Avenant fondation du patrimoine	15	0	0

6-STAGE À L'ALSH : CONVENTION ENTRE L'IUT DE RENNES ET L'ALSH

Monsieur Le Maire informe les élus qu'il a été saisi d'une demande de stage « observation et découverte » au sein de l'ALSH. Cette mission suppose la signature d'une convention (proposée aux élus) entre l'IUT Département des carrières sociales de l'Université de Rennes1 et L'ALSH

Ce stage de deux semaines se déroulerait du 22 mars 2021 au 02 avril 2021.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de stage proposée.

VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Signature de la Convention de stage avec L'ALSH	15	0	0

7-FIA (Finistère Ingénierie Assistance à Maître d'Ouvrage) –Autorisation de signature de la convention d'appui à la consultation de Maîtrise d'œuvre et son annexe pour l'opération de Restauration de la Chapelle Bonne Nouvelle et de l'Eglise St Ronan

Monsieur Le Maire, à l'instar des précédentes années, propose de reconduire l'adhésion au FIA moyennant une cotisation annuelle de 0.50 € / habitant DGF. Rappel en 2020 la population DGF était de 923 habitants. L'adhésion annuelle sera environ de 461.50.

Par ailleurs, s'agissant de bénéficier d'un recours ponctuel pour assister le Maître d'ouvrage à lancer une consultation de maîtrise d'œuvre, il sera, selon les termes de la convention, facturé 800 € HT à la collectivité.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,
Autorise Monsieur Le Maire à signer la convention avec le FIA

VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Signature de la Convention avec le FIA	15	0	0

8-MATÉRIEL INFORMATIQUE ET NUMÉRIQUE À L'ÉCOLE ANNE DE BRETAGNE-AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTION

Afin de doter les enseignants d'une part, et les enfants d'autre part, d'un matériel éducatif performant et actuel, il est proposé de procéder à l'achat de 2 tableaux numériques et d'une dizaine de tablettes.

L'enveloppe pressentie est de 10 000 € HT soit 12 000 € TTC

Il est proposé d'inscrire cette opération au prochain budget de la commune et d'autoriser Monsieur Le Maire à formuler une demande de subvention auprès des services de l'Etat- (maximum 70% et 3500 € d'aide par classe.)

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire à réaliser le projet, et à formuler la demande de subvention auprès des services de l'Etat pour son financement

VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Equipement informatique et numérique Ecole Anne de Bretagne et subvention	15	0	0

9-TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE À L'ALSH – AUTORISATION DE DEMANDES DE SUBVENTIONS DONT LE FSIL

Monsieur Le Maire, après étude réalisée par le SDEF, propose de procéder à certains travaux d'isolation à l'ALSH pour économiser de l'énergie et optimiser les frais de chauffage.

Pour ce faire, après consultation, un devis a été retenu. Il est de 11 473.20 € TTC établi par la société MTR de QUIMPER.

Il porte sur :

La fourniture et pose d'isolant en laine de bois (ignifugé) sur l'ensemble des combles du bâtiment principal du Centre de Loisirs.

L'Etat, par la dotation de Soutien à l'investissement local, peut accompagner financièrement les collectivités qui engagent des travaux de rénovations énergétiques favorisant les économies d'énergie.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire à réaliser les travaux d'une part, et à demander et mobiliser le Fonds de Soutien à l'Investissement Local (travaux de rénovation énergétique) d'autre part.

VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Travaux de rénovation énergétique à l'ALSH et demande de subvention FSIL	15	0	0

10-VŒU POUR L'ORGANISATION D'UN REFERENDUM- CONSULTATION PAR REFERENDUM DES ELECTEURS DE LOIRE-ATLANTIQUE SUR LEUR SOUHAIT OU NON DE REJOINDRE LA RÉGION BRETAGNE

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Formule à l'unanimité le vœu qui suit :

En 2018, 105.000 signatures, soit 10% du corps électoral de la Loire-Atlantique, ont été recueillies en faveur de l'organisation d'une consultation au sujet de la réunification de la Bretagne.

Cette mobilisation citoyenne d'une ampleur inédite en France ne peut être ignorée. Elle traduit en effet l'aspiration de nos concitoyennes et de nos concitoyens à être davantage consultés, dans un contexte d'indispensable revitalisation de notre démocratie.

Cette aspiration exprimée en Loire-Atlantique doit donc recevoir une traduction concrète en termes démocratiques. Un référendum permettrait aux citoyennes et aux citoyens de se prononcer pour ou contre le rattachement du Département de la Loire-Atlantique à la Région Bretagne.

Le Conseil municipal de la Ville de LOCRONAN demande au gouvernement d'engager le processus qui permettra de consulter par référendum les électeurs de Loire-Atlantique sur leur souhait, ou non, de rejoindre la Région Bretagne.

VOTE DU CONSEIL			
	Pour	Contre	Abstention
Vœu référendum	15	0	0

11-RENOUVELLEMENT DU CONTRAT AVEC GAZ ARMOR

Monsieur Le Maire informe les élus que le contrat en cours adopté à l'occasion du Conseil du 30 octobre 2018 prévoyait pour 5 ans :

- une remise permanente de 450 € ht et une remise conjoncturelle de 250 € ht sur 18 mois.

Comme nous adhérons au contrat OCEADE, de nouvelles conditions tarifaires plus attractives nous sont proposées. Ainsi, nous bénéficierons d'emblée d'une remise commerciale d'environ 1 112.25 € au lieu de 450 €

Voici les principaux éléments du contrat :

-A ce jour, la fourniture du GPL est de 2 051.30 € /tonne au lieu de 1800.30 €/ tonne en 2018 – (hors remise)

-Il est prévu des modalités de modification du prix du GPL : évolution des coûts en fonction des matières premières sur les marchés internationaux (cotation CIF 7000 MT NWE – à titre indicatif publiée dans le magazine « l'usine nouvelle ») et en fonction du coût du transport (indice CNL -Distribution avec conducteur et carburant publié par la Fédération des Entreprises de Transport et Logistique de France)

-durée : 5 ans à compter de la signature du contrat

-des frais de sortie de contrat comparables à d'autres prestataires sont prévus (de l'ordre de 2000 €)

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Autorise Monsieur Le Maire à signer le nouveau contrat de fourniture de gaz avec GAZ ARMOR aux conditions précitées. Cette disposition rend automatiquement l'ancien contrat caduque.

VOTE DU CONSEIL			
	Pour	Contre	Abstention
Contrat gaz armor	15	0	0

12-RENOUVELLEMENT DU CONTRAT AVEC OBJECTIF EMPLOI SOLIDARITE

Monsieur Le Maire rappelle que le recours à cette structure d'insertion permet d'effectuer des tâches d'entretien des espaces verts notamment avec plusieurs intervenants selon un calendrier défini en amont.

Pour ce faire, une convention est établie. Elle prévoit une intervention sur 10 semaines moyennant une rémunération de 8280 € payable en 3 fois.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Autorise Monsieur Le Maire à signer la convention avec « Objectif-Emploi-Solidarité » aux conditions sus évoquées

VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Convention OES	15	0	0

13-REDEVANCE ILLUMINATION DE NOËL-

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Autorise Monsieur Le Maire à ne pas facturer la somme prévue à Madame BOUIN Marianne au titre de 2020.

VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Exonération sus évoquée	15	0	0

14-AFFAIRES DIVERSES –BANCS SUR L'ESPACE PUBLIC

Monsieur Le Maire informe qu'il a été saisi d'une demande de pose de 2 bancs sur l'espace public de la Place de la Mairie contre la façade de l'Ostaliri « Ti Jos ». Ces bancs seront installés par le demandeur.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré

Autorise de façon exceptionnelle et temporaire la pose de deux bancs à usage public contre cette façade et ce, sous la responsabilité du propriétaire demandeur.

Précise que les aménagements futurs de la place pourront faire évoluer cette disposition et qu'il ne s'agit aucunement d'une situation figée. En conséquence, les bancs pourront être retirés.

VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Deux bancs place de la mairie	10	2	3

La séance est levée à 21 heures 30